



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 089-218903466-20230927-2023\_049-DE



### DÉLIBÉRATION N°2023-049

**OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG)**

En exercice : 23

Membres

Présents(s) : 15

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 8

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

#### Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

#### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Chrystelle EDOUARD À Christiane LEPEIRE, Gérard PORA À Michel DUCROUX, Nicolas PERROUD À Yannick BARBOTTE, Aurélien HELLE À Anne Sophie DA COSTA, Aurore BAUGE À Claire GUEGUIN

#### Le ou les membres absent(s) :

Chrystelle EDOUARD, Gérard PORA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENAUULT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bertrand POUSSIERRE

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon du territoire.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles sur l'ensemble de la commune, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants :

- La petite enfance
- La jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- Le cadre de vie
- L'accès aux droits

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG) et vise notamment à :

- Clarifier l'action des acteurs sociaux
- Recenser l'ensemble des interventions
- Mobiliser l'ensemble des moyens de la branche famille
- Structurer l'offre globale CAF
- Gagner en efficacité
- Objectiver les besoins
- Déterminer les axes d'interventions prioritaires

La CTG est mise en place pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la Convention Territoriale Globale entre la CAF et les autres partenaires ;
- Dire que cette convention vise à identifier les besoins prioritaires de la Commune, à définir les champs d'intervention privilégiés, à pérenniser les offres de services et à développer des actions nouvelles ;
- Préciser que les conventions du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;
- Autoriser Madame le Maire à signer cette convention

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE  
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 089-218903466-20230927-2023\_049-DE

